

Compte rendu de l'audience de la FSU-SNUipp 02 avec Madame la DASEN

Mardi 11 juin 2024.

Présents :

FSU-SNUipp 02 : - Romain Roger et Romain Vilain

DSDEN02 : DASEN, IA ADJOINT, Secrétaire Général, IEN ASH

Introduction

En premier lieu nous avons fait part de notre inquiétude suite aux élections européennes du 9 juin 2024. Nous avons également demandé si ces élections et celles à venir allaient avoir un impact sur la politique éducative, ses échéances et les changements prévus. L'équipe présente nous a fait part de son attachement au dialogue social avec la FSU-SNUipp et nous a promis que nous serions les premiers informés en cas de changement mais que pour le moment il n'était pas question de remettre en question le choc des savoirs ainsi que les nouveaux programmes.

Le choc des savoirs

Poursuivi pour le moment, il semble nécessaire pour l'institution.

La FSU-SNUipp 02 a rappelé son inquiétude à la réforme du choc des savoirs qui ressemble à un retour en arrière.

Les nouveaux programmes

Ils seront publiés avant l'été, dans les jours à venir. Ils comportent des changements suite aux consultations des enseignants. L'Aisne aurait été source de propositions et aurait été écoutée pour certains changements. D'ici le début de l'été, les formateurs (CPC, Profs d'INSPE...) seront formés à ces changements. Ils ne concernent actuellement que les cycle 1 et 2 mais les cycles suivants devraient arriver.

Nous aurons plus d'éléments à la pré-rentrée.

La FSU-SNUipp 02 a demandé un temps de banalisation de se les approprier la DASEN a accepté ce temps de banalisation pour tous les enseignants, le format de ce temps n'est pas encore défini.

Les nouveaux programmes irrigueront les constellations et les animations pédagogiques.

La FSU-SNUipp 02 rappelle aux services le manque d'ouverture de ses programmes, ainsi le manque de consentement de la profession. Elle rappelle également que la mise en place semble hasardeuse et trop rapide.

Les manuels

C'est un processus progressif. Une liste de manuels sera fournie avant l'été, on parle d'au moins 5 manuels, de références, un peu à la manière de la liste d'œuvres de littérature de jeunesse qui avait été rédigée il y a plusieurs années, cette liste concerne des manuels de CP/CE1 en français dans un premier temps.

Mr Pinel est bien conscient que c'est une démarche qui va s'engager l'année suivante vu les échéances. Pour les collègues qui ne peuvent pas s'en approprier **il n'y aura pas de pression ni de sanctions** mais il y aura un travail sur un calendrier avec les collectivités.

Le ministère n'a fourni pour le moment aucune précision sur sa participation au financement de ces manuels. Il en reviendrait donc aux collectivités locales seules de financer ses manuels, ce qui sera selon nous très compliqué dans certaines municipalités.

La FSU-SNUipp 02 rappelle son attachement à la liberté pédagogique et que la labellisation des manuels est une entrave historique à cette dernière.

Les évaluations nationales

Très peu de réticences sont remarquées par les instances, nous avons assuré que certains collègues n'étaient pas enclins à cette pratique.

Mme la DASEN a affirmé qu'il était important d'évaluer les élèves afin de les faire évoluer. Nous n'avons pas remis en cause cette remarque mais plutôt **leur généralisation à tous les niveaux, tous les ans, l'automatisation des évaluations est pour la FSU-SNUipp 02 contraire à ses mandats**, le fait que chaque enseignant puisse choisir ses propres évaluations mais aussi la crainte des comparaisons entre collègues, classes, écoles... Elle a assuré que cela n'était pas le but de ces évaluations ; que c'était un outil utile à tous et un outil neutre. **La FSU-SNUipp02 rappelle que les collègues ne sont pas « heureux » de faire passer ces évaluations mais plutôt contraints et forcés.**

Elle met l'accent également sur le contenu de ses évaluations qui incite le bachotage et ne sont pas toujours adaptées aux élèves.

Le logiciel SortieSco

Mr Pinel assure qu'il s'agit d'un outil utile et pratique qui va faciliter les sorties, notamment les sorties régulières, de par la possibilité de copier et dupliquer les listes passées.

C'est bien l'enseignant qui remplit le logiciel et non le directeur.

Il est logique que cet outil récent ne soit pas encore pris en main, nous avons obtenu une promesse d'un accompagnement complémentaire à celui mis en place par les CPC ainsi qu'une bienveillance pour les écoles ne disposant pas d'un champ informatique performant. Il a été ajouté que les titulaires remplaçants seraient formés.

Rendez-vous médicaux

La FSU SNUipp réitère sa demande concernant les demandes d'absences pour rdv médicaux avec traitement. Il a été compris que nous étions dans un département où il était compliqué d'avoir des rendez-vous pour certains spécialistes et mentionné qu'il n'y avait pas d'abus de la part des personnels donc qu'il n'y aurait pas de problèmes.

Les fonctionnaires Stagiaires en DPA-S et DPA-A

- 8 sont en DPA-S
- 2 sont en DPA-A

7 sont sortis de DPA S suite aux accompagnements.

Il y a eu deux démissions, un stagiaire en DPA-S et un en DPA-A.

Des entretiens auront lieu entre le 12 et 14 juin, ils dureront 30 minutes. Suite à ces entretiens pourront être proposés une titularisation, un renouvellement ou un licenciement.

Frais de déplacement pour les référents de scolarité.

Mme CARA a connaissance d'un problème sur la circonscription de Chauny, suite à un souci de gestion. Les enseignants ont été destinataires d'un courrier, cela devrait rapidement se résoudre.

Elle rappelle aux référents qu'il faut bien remplir leur fiche.

Les primes REP ou REP+ pour les AESH

Une part fixe est versée mensuellement et une part variable sera versée en juillet. Cela se fait de manière automatique.

Si une AESH qui peut y prétendre n'en bénéficie pas elle doit faire un courrier.

Les autorisations d'absences visées par le directeur ou la directrice

Mr Pinel affirme que le/la directeur/trice n'est pas un supérieur hiérarchique, pour cela il ne fait que viser et non approuver ou désapprouver l'autorisation d'absence, dans le but de savoir qui sera présent ou non dans l'école et s'il y a besoin d'un remplaçant.

Mr Pinel a cité l'article 411.6 du décret d'octobre 2023.

Les allocataires IUFM

Mme la DASEN, ne connaissait pas la possibilité pour les PE formés à l'IUFM de demander à ce que les années comptent pour la retraite. Une circulaire sera créée dans ce sens.

L'école pour tous

Mme CARA était présente afin de répondre à nos questions. Elle a toutefois précisé que cela était frais et qu'elle le découvrait en même temps que nous. L'IEN a découvert « l'école pour tous » le 16 mai dernier au cours du comité ministériel du handicap.

Le grand plan de formation

Pas de précisions pour le moment, toutefois Mme CARA nous informe que plus de 700 heures de formations sont dispensées dans l'Aisne au travers de conférences, de FIL...

Le temps de travail des AESH

A partir de septembre, les AESH auront la possibilité d'accompagner les élèves sur la pause méridienne, à charge de l'Etat. Cela ne concerne que peu d'élèves dans l'Aisne (une dizaine), dans tous les cas les AESH seront sollicités et auront le droit de refuser. Le code du travail sera respecté (une demi-heure de pause au bout de 6h).

Le matériel pédagogique adapté

Cette année l'enveloppe a été augmentée, passant de 180 000 euros à 230 000 dans l'Aisne.

Les PAS pourront notamment en bénéficier.

Par ailleurs 20 PAS sur 24 ont déjà été recrutés.ées, une formation de 4 jours est prévue la semaine du 17 juin 2024.

Les SESSAD école

Le SESSAD intervient déjà dans les écoles, cependant nous découvrons les SESSAD ECOLE.

Les ESMS Etablissements Services Médicaux Sociaux

L'école Moncond'huy de Villers-Cotterêts qui était déjà une UE externalisée deviendra à la rentrée une ESMS avec le but d'y amener le plateau technique. Cela concerne 9 élèves.

Le mouvement

Il manque 4 ou 5 coordonnateurs PAS.

Pour un collègue qui a obtenu un poste au mouvement mais qui a également obtenu un poste à profil, ce dernier prime.

Aucun entretien n'était nécessaire pour un poste de coordonnateur PAS si une seule candidature était posée sur un secteur, dans ce cas, c'est sur dossier. Une réunion en visio de 2h a été faite durant laquelle toutes les questions auraient pu être posées.

Toutefois, un courrier peut être adressé, une attention particulière y sera portée.

Les recours

Concernant les recours, Mr Pinel nous remercie du travail que nous réalisons et nous demande d'être en lien avec Mme Cousin.

Une rencontre entre les circonscriptions et la DIPRED pour les postes fractionnés aura lieu.

Les nominations à TP auront lieu au courant du mois de Juin.

Postes à profil

Il y aura un appel à candidature sur les postes à profil à TP (direction).

Concernant l'école Delaunay de Laon et les postes québécois ils pensaient les avoir mis, ils vont vérifier.

Les EXEAT vers la Somme

Une dizaine d'EXEAT prévus mais Mme la DASEN n'avait pas l'information que nous avions.